

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance ordinaire du 16 novembre 2023

**NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : 33**

L'an deux mille vingt-trois, le seize novembre, à vingt heures, le Conseil municipal de Saint-Michel-sur-Orge, légalement convoqué le dix novembre deux mille vingt-trois, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Sophie RIGAULT, Maire.

N°2023-298

Présents :

Madame Sophie RIGAULT, Maire,

**Objet : Rapport
d'activité de la
communauté
d'agglomération «
cœur d'Essonne
Agglomération » pour
l'année 2022**

Mesdames et Messieurs, Roselyne DACOURY-TABLEY, Georges GOURGUES, Dominique TAFFIN, Nicolas de BOISHUE, Guy PREAUX et Florine EKOUE, Adjointes au Maire,

Mesdames et Messieurs Joseph DELPIC, Denis NOIROT-DUVAL, Isabelle OUDARD, Nordine AOUNALLAH, Philippe LEFEBVRE, Xavier PASSERI, Mehdi GLEYO-KESRAOUI, Patrick LEVEAU, Michelle RONZANI, Denis ARCILE, Bernadette BENOIT-GUYOD, Christian PICCOLO, Isabelle CATRAIN, Denis BERTON, Jean-Louis BERLAND, Fatima KHOBEIZI, Conseillers municipaux.

Absents excusés et représentés :

Madame Muriel MOSNAT, procuration à Madame Roselyne DACOURY-TABLEY

Madame Maria MENICACCI-FERRAIN, procuration à Madame Sophie RIGAULT

Madame Carole COUTON, procuration à Monsieur Nicolas DEBOISHUE

Madame Nathalie FOURMANN, procuration à Monsieur Guy PREAUX

Madame Virginie CAPDEBOSCO, procuration à Monsieur Dominique TAFFIN

Madame Mireille ROBERT, procuration à Monsieur Philippe LEFEBVRE

Monsieur José CASTICO-OLIVEIRA, procuration à Monsieur Georges GOURGUES

Monsieur Thierry JULLIEN, procuration à Madame Florine EKOUE

Monsieur Bertrand GRANADO, procuration à Monsieur Christian PICCOLO

Monsieur Abou NIANG, procuration à Monsieur Jean-Louis BERLAND

Secrétaire :

Monsieur Georges GOURGUES

2023-298 : RAPPORT D'ACTIVITE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION « CŒUR D'ESSONNE AGGLOMERATION » POUR L'ANNEE 2022

Dossier suivi par la Direction des Affaires Juridiques et des Affaires Générales

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-39 ;

VU les statuts de la Communauté d'agglomération « Cœur d'Essonne Agglomération » ;

VU le rapport d'activité établi par Cœur d'Essonne Agglomération au titre de l'année 2022, ci-annexé ;

VU l'avis de la Commission ressources et moyens du 8 novembre 2023 ;

CONSIDERANT que, conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales susvisé, Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Cœur d'Essonne Agglomération a transmis à la commune de Saint-Michel-sur-Orge son rapport d'activité 2022 ;

CONSIDERANT que le Conseil municipal doit prendre acte de la communication dudit rapport ;

PREND ACTE de la communication du rapport d'activité de la Communauté d'agglomération Cœur d'Essonne Agglomération au titre de l'année 2022.

Fait et délibéré en mairie de Saint-Michel-sur-Orge, le 16 novembre 2023

Le Secrétaire

Georges GOURGUES

Le Maire,

Sophie RIGAULT

Publication en ligne le : 24 NOV. 2023